

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE  
DU JEUDI 16 FEVRIER 2017  
A 18 HEURES 30  
SALLE DE L'ESPACE SAINT-JEAN  
SOUS LA PRESIDENCE DE  
Monsieur André ROATTA. Maire**

Date de convocation : Jeudi 09 Février 2017

<b>Nombre de Conseillers</b>	
En exercice .....	29
Présents .....	22
Procurations .....	7
Absent(s) .....	/
Votants .....	27
Pour .....	25
Contre.....	2
Abstention(s).....	2

n°7.1.2017/12 OBJET : Débat d'Orientation 2017

---oooOooo---

Etaient présents : Monsieur André ROATTA, Maire ; Monsieur Jacques POUPLOT, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Madame Andrée-Claire LIEGE, Messieurs Robert NOVELLI, Bernard GIRAUDON, Lucien CRUZALEBES adjoints ; Madame Michèle NERCAM, Monsieur Christian MANGINO, Madame Josette FELIX, Monsieur Jean-Marc GRAZUOLO, Mesdames Corinne MAURIE, Colette ESTABLE, Florence CHABLAIS, Laurence PENICAUD, Vanessa BORGHINO (arrivée à 18h45), Monsieur Clément THIERY, Mesdames Colette BLANCHARD, Marie-Danièle LEROY, Messieurs Raymond ALBIS, Christian ORTEGA, Rudy MORAND, Stanislas KOZIELLO, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Madame Anne-Marie CARDELLA Adjoint	à	Monsieur Lucien CRUZALEBES Adjoint
Madame Sonia FREGEAC Adjoint	à	Monsieur Robert NOVELLI Adjoint
Madame Sylvie MORLIERE Adjoint	à	Monsieur Jacques POUPLOT 1 <sup>er</sup> Adjoint
Monsieur Jean JARRICOT Conseiller municipal	à	Monsieur Bernard GIRAUDON Adjoint
Monsieur Christian LAMBERT Conseiller municipal	à	Madame Andrée-Claire LIEGE Adjoint
Monsieur Frank MORATO Conseiller municipal	à	Monsieur Christian MANGINO Conseiller municipal
Madame Pascale CHAUVET Conseiller municipal	à	Monsieur Stanislas KOZIELLO Conseiller municipal

Etait absent : /

---oooOooo---

Madame Josette FELIX a été nommée secrétaire de séance

---oooOooo---

n°7.1.2017/12

**Objet : Débat d'Orientation 2017**

Monsieur NOVELLI, rapporteur, informe l'Assemblée que l'élaboration du budget doit être précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédent son examen.

Ce débat obligatoire résulte notamment de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par l'article 107 de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n° 2015-991 du 7 Août 2015 qui précise que ce rapport prend en compte les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Il est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote et qui doit être transmise au Préfet et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la Commune est membre, en ce qui nous concerne la CAPG.

Cette délibération doit être mise en ligne sur le site de la Commune.

Le présent rapport doit servir de base au débat d'orientation budgétaire.

Il s'appuie sur les évolutions constatées en 2016 et sur les tendances longues qu'elles confirment.

Le compte administratif 2016

Section fonctionnement

Les recettes de fonctionnement : 5 997 870 € (+ 1,4 %)

- Produits des services : 707 301 € (+ 34 605 €, +5,1 %)
- Recettes de fiscalité directe : 3 178 980 €  
(+0,86 %) elles représentent 53 % du total des recettes de fonctionnement.
- Progression de la taxe / consommation finale d'électricité (perçue directement) +22 806 € (+20%)
- Droits de mutations à un niveau très important 341 551 € (+147 314 €, +75,8%)
- Dotations de l'état : La DGF est passée de 741 000 € en 2011 à 421 950 € en 2016, soit une diminution de 319 000 € ! et de 125 918 sur 1 an !
- L'ensemble des dotations Etat, Département, CAF a diminué sur 1 an de 243 558 € !

Les dépenses de fonctionnement : 5 741 931 € (+ 0,6 %)

- Charges à caractère général + 54 449 € (+ 3.7 %)
- Dépenses de personnel : 3 313 915 € (- 86 000 €, soit -2,5 %)
- Malgré les efforts de réorganisation réalisés, elles représentent 57,7 % des dépenses de fonctionnement.
- Les effectifs sont maîtrisés : 100 agents (97,5 équivalents temps plein). Ils n'ont pas augmenté depuis 2008 !
- Autres charges de gestion courante : + 0,6 % dont subventions aux associations 43 800 €
- Charges financières : - 15 108 € (- 8,3 %)
- Cette année encore, dotation aux provisions (PAE Clos de Siagne) 50 000 € portant la provision à 700 000 € sur une créance de 1 304 041 €.

Résultat de fonctionnement : 255 939 €

- 2015 205 038 €
- 2014 398 000 €
- 2013 469 000 €
- 2012 573 000 €

- 2011 872 000 €

+ Report 2015 : 756 837 €  
Solde de la section fonctionnement : 1 012 776 €

Capacité d'autofinancement : 556 000 €

Elle représente 9,3 % des produits de fonctionnement alors que la moyenne nationale est de 14,6 %.

### Section Investissement

Recettes d'investissement : 1 111 754 €

- Pas de virement de la section fonctionnement.
- Amortissements : 299 869 € (+77 121 €, + 34,6 %)
- FCTVA : 255 389 €  
En forte baisse (- 436 017 €, investissement importants en 2013)
- Subventions d'investissement 249 920 €
- Emprunt de 200 000 € contracté fin 2015, encaissé début 2016.

Dépenses d'investissement : 1 215 141 €

- Remboursement d'emprunt : 423 337 € (+ 13 562)
- Dépenses d'équipement : 770 774 €

Résultat de la section - 103 387 €  
Report 2015 + 526 012 €  
Résultat de l'exercice + 422 625 €

Restes à réaliser

Recettes +159 132 €  
Dépenses -135 245 €  
Solde de la section investissement 446 512 €

### Etat de la dette

- Capital restant dû au 31/12/2016 : en diminution, 5 178 157 € soit environ 962 € par habitant.
  - o 5 401 494 € 2015 (1 003 €/habitant)
  - o 5 612 000 € en 2014
- La dette représente 86 % de nos produits de fonctionnement ce qui est proche de la moyenne nationale.
- De même que la charge de la dette (remboursement + intérêt) : 9,86 % des produits de fonctionnement.
- Tous les emprunts sont contractés à taux fixe ou indexés sur le taux du livret A
- Pas d'emprunts dans les Restes à réaliser.
- Politique suivie :
  - o emprunt réservé aux acquisitions foncières ou équipements structurants.
  - o subventions et autofinancement pour travaux d'entretien ou renouvellement de matériel.

### Prévisions pour 2017

Année de forte incertitude politique : changement de politique économique des USA, élections présidentielles et législatives en France, Brexit ...

### En Fonctionnement

#### Dépenses

- Charges à caractère général doivent être stabilisées
- Charges de personnel brutes en progression de moins de 2 %, environ 70 000 €
- Augmentation de la provision PAE Clos de Siagne :??
- Pénalité SRU ??
- FPIC en hausse (baisse annoncée de la part prise en charge par Pays de Grasse)
- Virement à la section investissement proposé 300 000 €
- Charges financières 160 000 € (- 8 000 €)

#### Recettes

- Les taux d'imposition après avoir connu une progression en 2008 et 2009 sont inchangés depuis.
  - Taxe d'habitation 18,80 %
  - Foncier bâti 21,30 %
  - Foncier non bâti 49,40 %
- Hausse des bases d'impositions pour 2017 décidée par l'Etat : 0,4 % (environ 13 000 €)
- Pour 2017 la réduction prévue de DGF devrait être réduite de moitié (-60 000 €) et se poursuivre en 2018.
- Hausse des Produits des services du fait de la mise en application des tarifs périscolaires
- Mise en application de la Taxe de séjour votée en 2016.

### En Investissement

L'issue de la procédure concernant le PAE « Clos de Siagne » risque d'impliquer une régularisation concernant la recette, l'affectation du résultat et la provision constituée.

#### Recettes

- Excédent de la section investissement reporté	422 625 €
- Affectation du résultat 2016	250 000 €
- Virement de la section fonctionnement	300 000 €
- FCTVA (en baisse)	128 000 €
- Amortissements	305 000 €

#### Dépenses d'investissement

- Remboursement des emprunts 432 833 € (+ 9 500 €)
- Travaux envisagés :
  - o Elargissement Chemin des Roques (une partie) et éclairage public (SDEG)
  - o Maison Estable (extérieur)
  - o Jeux d'enfants Base de loisirs
  - o Travaux cimetières.
  - o Programme de mise en accessibilité : Groupe scolaire Saint Jean, Maison des associations 110 000 €
  - o Chaise, tables, micro, projecteur salle des Marronniers et salle de spectacle médiathèque
  - o Mise en sécurité des bâtiments

- Réfection chaussée impasse du Moulin
- Padel supplémentaire
- Interconnexion des bâtiments communaux en fibre optique
- Clôture du jardin des mariés
- Maison des associations (intérieur)
- Aménagement de l'ancien dojo
- Arrêt de bus PMR Dandon
- Collecteur intercommunal eaux usées et feeder eau potable de Dandon à Palanca 1 100 000 € (Pays de Lérins et Sicasil)

Un Budget Annexe Assainissement doit être ouvert cette année.

Il faut prévoir en recette (redevance versée par Suez)

150 000 €

En dépense

- Frais de fonctionnement refacturés par CACPL 20 000 €
- Transport eaux usées sur la commune de Mandelieu 20 000 €
- Remboursement des emprunts 26 479 €  
(Capital restant dû 208 865 €)
- En investissement : Chemisage collecteur eaux usées Laveine.

### **Conclusion**

Le faible niveau de notre capacité d'autofinancement ne permet pas de réaliser les investissements aujourd'hui indispensables. Sa reconstitution s'impose.

Un résultat de fonctionnement se situant autour de 600 000 € nous permettrait de poursuivre notre politique d'investissement.

Les mesures d'économies, bien que draconiennes ont permis le financement des rythmes scolaires, des nouvelles contraintes en matière de sécurité et d'accessibilité mais ne permettent pas de compenser la baisse des dotations de l'État.

En 2016 nous avons pris des décisions qui permettent d'augmenter nos recettes (Tarifs, Taxe de séjour) mais ces recettes ne suffisent pas à équilibrer notre budget.

La baisse des dotations et diminutions de recettes fiscales (SRU, FPIC) s'élèveront cette année au moins à 100 000 €.

La question portant sur les taux d'imposition et l'évolution de certains tarifs est incontournable.

Il invite le conseil à délibérer

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Rapporteur, après en avoir délibéré :**

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 de la commune tel que présenté ;
- accepte, à la majorité par 25 voix favorables, 2 voix défavorables : Madame CHAUVET, Monsieur KOZIELLO et 2 abstentions : Madame LEROY, Monsieur ORTEGA, ce débat d'orientation budgétaire pour 2017.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

**Le Maire,**

